

**REUNION DU CONSEIL
MUNICIPAL
du 12 Avril 2018
A 18 H 30**

Présents : Madame le Maire, Mrs MONCLA,
RAFFIN, MEYNIEL, BARRAUD, COCHÉ,
LAFAYE, ACHILLE, Mmes GROUSSET, PAULY

Absents : L. PENY, C. PASZAK

Excusés : C. LARRANAGA

Procuration :

Secrétaire de séance : Jean-Michel MEYNIEL

**1 – VOTE BUDGET PRIMITIF 2018
Délibération n°2018-006**

Il est donné lecture des différents chapitres du budget primitif. Les membres du Conseil Municipal se prononcent à l'unanimité des membres présents, favorablement au vote du budget primitif 2018.

Fonctionnement : 771 986.13 €
Investissement : 328 956.22 €
Budget de : 1 100 942.35 €

**2–VOTE DES 3 TAXES
Délibération n°2018-007**

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents décide de ne pas modifier le taux des taxes pour l'année 2018.

**3 – TRAVAUX CHEMINS DE FALAISES
Délibération n°2018-008**

Après examen de différents devis, le montant des travaux se monterait à 35 000€ TTC.
Une subvention (FDAEC 2018) peut être demandé pour le financement du projet.
Après délibération, le Conseil Municipal unanime accepte la réalisation des travaux et la demande de subvention.
Vote pour 10.

**4 – TRAVAUX DE SIGNALÉTIQUE
Délibération n°2018-009**

Après examen de différents devis, le montant des travaux se monterait à 10 000€ TTC.
Après délibération, le Conseil Municipal unanime accepte la réalisation des travaux.

Vote pour 10.

**5–TRAVAUX DE LA HALLE
Délibération n°2018-010**

Après examen de différents devis, le montant des travaux se monterait à 9 000€ TTC.
Après délibération, le Conseil Municipal unanime accepte la réalisation des travaux.

Vote pour 10.

**6 – TRAVAUX DE LA TOITURE A
SALLEBRUNEAU
Délibération n°2018-011**

Après examen de différents devis, le montant des travaux se monterait à 26 200€ TTC.
Une subvention (DETR 2018) peut être demandé pour le financement du projet.
Après délibération, le Conseil Municipal unanime accepte la réalisation des travaux et la demande de subvention.

Vote pour 10.

**7 – TRAVAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC
Délibération n°2018-012**

Après examen de différents devis, le montant des travaux se monterait à 15 900€ TTC.
Après délibération, le Conseil Municipal unanime accepte la réalisation des travaux.

Vote pour 10.

**8 – TRAVAUX SITE DE LA LIRETTE
Délibération n°2018-013**

Après examen de différents devis, le montant des travaux se monterait à 19 900€ TTC.
Une subvention (DETR 2018) peut être demandé pour le financement du projet.

Après délibération, le Conseil Municipal unanime accepte la réalisation des travaux et la demande de subvention.

Vote pour 10.

9 – CREATION DE JEUX D'ENFANTS

Délibération n°2018-014

Après examen de différents devis, le montant des travaux se monterait à 26 000€ TTC.

Une subvention (FDAEC 2018) peut être demandé pour le financement du projet.

Après délibération, le Conseil Municipal unanime accepte la réalisation des travaux et la demande de subvention.

Vote pour 9 , abstention 1.

10 – ADHESION SYNDICAT MIXTE DU DROPT AVAL ET DESIGNATION DES DELEGUES

Délibération n°2018-015

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité des membres présents l'adhésion au syndicat mixte du Dropt Aval.

Il est désigné comme délégués :

Titulaire : Bernard RAFFIN

Suppléant : Bernard ACHILLE

11 – AVANCEMENT DE GRADE KIES SANDRINE

Délibération n°2018-016

Rédacteur 2^{ème} classe.

Vote pour 10.

12 – SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS

Délibération n°2018-017

APE de l'Engranne :	400€
La Boule Frontenacaise :	500€
La Gaule Frontenacaise :	600€
ACCA :	400€
Foot TIFS :	500€
Cagouille rageuse :	250€
Chevreuils VTT :	500€
Prévention routière :	150€
Restos du cœur :	150€
AMAD :	200€
APPEL	3500€

(manifestation mairie + feu d'artifice)

Tour de Gironde : 3500€

13 – QUESTIONS DIVERSES

Il n'y aura pas de Fête Locale cette année.

Mais il sera organisé un grand feu d'artifice musical le dimanche 15 juillet 2018 à 23heures.

Vote pour 10.

La séance est clôturée à 21 h 00.

**REUNION DU CONSEIL
MUNICIPAL
du 13 Juin 2018
A 20H15**

Présents : Madame le Maire, Mrs RAFFIN, MEYNIEL, BARRAUD, COCHÉ, LAFAYE, Mme GROUSSET

Absents : C. PASZAK, C. LARRANAGA, J. PAULY, B. ACHILLE

Excusés : L. PENY

Procuration : Mr MONCLA donne procuration à Mme MUGRON.

Secrétaire de séance : Nicole GROUSSET.

Ordre du jour:

Délibération avancement de grade Joël Gros;
Délibération création de poste Valérie Thibal-Maziat;

Délibération CLETC 2018;

Délibération des procédures administratives (dématérialisation des délibérations, budget et conventions);

Délibération protection des données;

Reconduction de la convention

MATEVANA;

Questions diverses;

**1 -Création au tableau des effectifs un poste d'adjoint technique principal 1ere classe à temps non com
Délibération n° 2018-018**

Le Conseil Municipal décide,

- la création au tableau des effectifs de la commune d'un poste d'adjoint technique principal 1ère classe à temps non complet, rémunéré conformément à la nomenclature statutaire des décrets susvisés ;
- ledit poste est créé pour une durée hebdomadaire de **20.5** heures à compter du **1er juillet 2018** ;

- l'inscription des crédits correspondants au budget de la commune ;

Pour :6

Abstention : 2

**2 -_Création au tableau des effectifs d'un emploi permanent d'agent technique à temps non complet
Délibération n° 2018-019**

Le conseil municipal décide

- La création à compter du 1er juillet 2018 au tableau des effectifs d'un emploi d'adjoint technique correspondant au grade d'adjoint technique catégorie C pour 8 heures hebdomadaires ;
- Que Madame le Maire est chargée du recrutement de l'agent et habilitée à ce titre à conclure un contrat d'engagement ;

Pour : 8

**3 -_Mise à jour contrat Valérie THIBAL-MAZIAT
Délibération n° 2018-020**

Vu la délibération en date du 13 juin 2018 portant création de l'emploi permanent d'un agent technique contractuel en contrat à durée indéterminée (recrutement initial sur la base de l'article 3-3-1° – absence de cadre d'emplois - de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984) ;

Considérant que les résultats de l'entretien professionnel ou l'évolution des fonctions justifient la revalorisation de la rémunération de l'intéressée ;

Sur le rapport de Madame le Maire et après en avoir délibéré décide

La rémunération de l'emploi permanent d'adjoint technique contractuel de Mme Valérie THIBAL-MAZIAT est calculée par référence à l'indice brut 407 (indice majoré 367) à compter du 1/07/2018.

Pour : 8

Elle sera rémunérée par le CCAS.

4 - Délibération CLECT n° 2018-021

Madame le Maire informe que la Communauté des Communes Rurales de l'Entre Deux Mers a transmis le rapport établi et validé par la CLECT en date du 17 mai 2018 par mail.

Madame le Maire a dressé le rapport aux membres du Conseil Municipal.

Après délibération, Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité des membres présents et représentés, le rapport établi par la CLECT.

Pour : 8

5 - Délibération dématérialisation des procédures administratives Délibération n° 2018-022

Le Maire fait part de l'intérêt de transmettre, par voie électronique, les actes soumis à l'obligation de transmission au représentant de l'Etat dans le cadre du contrôle de légalité compris les A.B. (Actes Budgétaires).

Le Conseil municipal, à l'unanimité, des ses membres présents et représentés, décide :

- De la mise en œuvre d'un dispositif de télétransmission des actes à la Préfecture dans des conditions fixées par arrêté du Ministre de l'Intérieur.
- De la mise en œuvre d'un dispositif de dématérialisation des données de la paye avec le trésor et la mise en œuvre de DUCS-EDI avec l'U.R.S.S.A.F. et Pôle emploi.
- De la mise en œuvre de dispositifs de télétransmission de certaines données (conformément aux textes en vigueur) à la Direction

générale des Impôts ou encore à l'I.N.S.E.E ou la Préfecture.

- De charger le Maire d'entreprendre les démarches nécessaires à l'aboutissement de ces décisions avec l'aide du Syndicat Intercommunal A.G.E.D.I. dont la commune est membre.
- De signer les conventions afférentes avec les administrations concernées : Préfecture, Trésor Public, INSEE, URSSAF, C.R.C....

Pour : 8

6 - Adhésion service RGPD - AGEDI Délibération n° 2018-023

ADHESION SERVICE RGPD - AGEDI et Nomination d'un délégué à la protection des données

Le Syndicat Intercommunal A.G.E.D.I. propose, en conséquence, la mise à disposition de son Délégué à la Protection des Données. La désignation de cet acteur de la protection des données constitue une obligation légale pour toute entité publique.

Madame le Maire propose à l'assemblée de désigner le Délégué à la Protection des Données du Syndicat Intercommunal AGEDI.

Après en avoir délibéré, et, à l'unanimité, le Conseil Municipal DÉCIDE : d'autoriser Madame le Maire à désigner le Délégué à la Protection des Données du Syndicat Intercommunal A.G.E.D.I., comme étant notre Délégué à la Protection des Données.

Pour 8

7 - Autorisation d'Occupation Temporaire du domaine public - Site de la Lirette Délibération n° 2018-024

Madame le Maire, fait part au Conseil Municipal, que la convention signée avec

l'entreprise MATEVANA, expire de 31 juin 2018.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, Madame le Maire à signer avec l'entreprise MATEVANA une nouvelle Autorisation d'Occupation Temporaire du domaine public d'une durée de 3 ans. L'entreprise MATEVANA versera la somme de 60 euros annuellement le 1er Juillet de chaque année.
Pour : 8

8 - Compensations aux communes accueillant dans leurs écoles des enfants dépendant du RPI de Frontenac
Délibération n° 2018-025

Le conseil municipal après avoir entendu en séance le rapport de Mme le Maire, concernant la décision des parents d'élèves à retirer sans motifs valables leurs enfants des écoles dépendant du RPI de FRONTENAC, après en avoir délibéré, décide :

De ne pas verser de compensation à la commune de St-Brice accueillant ces enfants
Pour : 8

9 - Affectation du résultat de fonctionnement
Délibération n° 2018-026

EXCEDENT AU 31/12/2017

Pour : 8

10 - QUESTIONS DIVERSES:

- Le Maire expose au Conseil Municipal, qu'il y a lieu d'effectuer un rattrapage du supplément familial dû à Laëtitia Barbé et à Valérie Thibal-Maziat. Après délibération le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

La séance est levée à 22h45

**REUNION DU CONSEIL
MUNICIPAL
du 5 Septembre 2018
A 20H30**

Présents : Madame le Maire Josette MUGRON, Mrs RAFFIN, MEYNIEL, BARRAUD, COCHÉ, LAFAYE, PAULY, ACHILLE, Mme GROUSSET

Absents : C. PASZAK , C. LARRANAGA,

Excusés : L. PENY , MONCLA

Procuration : Mr MONCLA procuration à B ACHILLE

Secrétaire de séance : Jérôme COCHE.

Ordre du jour:

Délibération validation statuts RPI
Délibération mise en place poste ERDF
Délibération modification investissement
Délibération approbation du CA
Délibération concernant abribus
Questions diverses;

1 -R P I

Validation des nouveaux statuts de l' Entente Pédagogique.
Après avoir pris connaissance des nouveaux statuts le Conseil Municipal se prononce.
-Dénomination et nouvelle entête de l'entente
-Les compétences de l'entente
-Transfert du siège du syndicat
-La composition des élus du RPI
-Nombre d'habitants des communes de l'entente
-Les dates fixées pour l'étude du prorata enfants/habitants.
Vote pour : 9 + 1 procuration = 10.

2 -_E D F

Mise en place d'un poste ERDF sur le chemin des Falaises. Mme Le Maire informe que le réseau d'électricité du bourg a besoin d'être renforcé. Le poste sera installé derrière la boîte aux lettres.
Vote pour : 9 + 1 procuration = 10

**3 -_DELIBERATION MODIFICATIVE
DANS INVESTISSEMENT**

Les investissements concernant la création de l'aire de jeux sont plus coûteux que prévu. L'implantation d'encrage de chaque jeu est située sur la roche, ce qui nécessite l'usage d'un BRH pour les perçages. Pour ce faire, nous avons décidé de faire appel à un terrassier pour cette prestation qui s'élève à 3 000 € en sus. Mme Le Maire demande aux élus l'autorisation de basculer 2 100 € dans les dépenses imprévues sur la ligne « Jeux d'enfants ».
Vote pour : 9 + 1 procuration = 10

4 -_APPROBATION C A

Suite à la réception du courrier de la Sous-Préfecture, Madame Le Maire invite le Conseil à constater que lors de la délibération du CA, Mme Le Maire n'a pas participé au vote. Il s'agit simplement d'une erreur humaine lors de la rédaction du CA.

Vote pour : 9 + 1 procuration = 10

5 - ABRIBUS

Délibération pour le paiement à hauteur de 10 % pour 2 abribus : un à Chollet, l'autre à Sauviolle.
Le coût s'élève à 8 000 € (10 % commune, 90 % département)
Vote pour : 9 + 1 procuration = 10

6- QUESTIONS DIVERSES:

- 1) Aire de jeux :
Signalétique à faire, bancs à installer ; achat de poubelle, plantations d'arbres.
- 2) Révision du chauffage des vestiaires du foot-ball.

- 3) Réunion de la commission voirie le 24 octobre 2018 à 20h30.
- 4) Inauguration des travaux école et mise en place de son nom Raoul Vergier le 26.09.208 à 16h00.

La séance est levée à 22h15.

**REUNION DU CONSEIL
MUNICIPAL
du 14 novembre 2018
à 20 h 30**

Présents : Madame le Maire Josette MUGRON,
Mme GROUSSET et Mrs RAFFIN, MEYNIEL,
BARRAUD, COCHÉ, LAFAYE,

Absents : C. PASZAK, C. LARRANAGA,
I. PAULY

Excusés : L. PENY, B. MONCLA, B. ACHILLE

Procuration :

B. MONCLA donne procuration à
N. GROUSSET
B. ACHILLE donne procuration à
B. RAFFIN

Secrétaire de séance :

Jean-Michel MEYNIEL

Ordre du jour:

Délibération report transfert eau et assainissement
CDC

Délibération titularisation agent APC

Délibération transfert du CCAS vers la Commune
de l'agent chargé du ménage

Décision Modificative sur section investissement

Commission de contrôle liste électorale à partir du
1er janvier 2019

Questions diverses

**1 - Transfert compétence eau et
assainissement à la CDC**

Délibération DE_2018_031

Madame le Maire expose au Conseil Municipal le
cadre réglementaire désormais applicable
concernant les compétences Eau et
Assainissement :

- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant
nouvelle organisation territoriale de la
République, dit loi NOTRÉ, en son article
64 IV a acté le caractère obligatoire des
compétences Eau et Assainissement des
eaux usées pour les communautés de
communes à compter du 1er janvier 2020.

- Toutefois, le caractère obligatoire de ce
transfert de compétences et ses modalités
ont fait l'objet de nombreux débats
parlementaires.

Adoptée au terme de ces débats, la loi
n°2018-702 du 3 août 2018 relative à la
mise en œuvre du transfert des
compétences eau et assainissement aux
communautés de communes, promulguée
au Journal officiel n°179 du 5 août 2018
apporte un assouplissement au caractère
obligatoire dès 2020 de ces prises de
compétences par les communautés de
communes, avec une possibilité de report
à 2026.

En effet, en son article 1, la loi n°2018-702 du 3
août 2018 stipule :

« Les communes membres d'une communauté de
communes qui n'exerce pas [...] les compétences
relatives à l'eau ou à l'assainissement peuvent
s'opposer au transfert obligatoire [...] de ces deux
compétences, ou de l'une d'entre elles, à la
communauté de communes si, avant le 1er juillet
2019, au moins 25 % des communes membres de
la communauté de communes représentant au
moins 20 % de la population délibèrent en ce sens.
En ce cas, le transfert de compétences prend effet
le 1er janvier 2026. »

Eu égard à l'importance de la réorganisation
qu'induirait le transfert de ces compétences à la
CdC d'une part, aux enjeux techniques et
financiers d'autre part,
Madame le Maire met en avant qu'il est
nécessaire de se donner du temps pour étudier de
manière fine les incidences et préparer
sereinement les évolutions induites.

Aussi, vu l'avis du bureau communautaire réuni
le 15 octobre 2018, favorable au principe de
report de la prise de compétence par la CdC à
2026,

Madame le Maire propose au conseil municipal de
s'opposer au transfert des compétences relatives à
l'eau et à l'assainissement collectif à la
COMMUNAUTE DES COMMUNES RURALES
DE L'ENTRE-DEUX-MERS, le 1^{er} janvier 2020
et de solliciter le report de ce transfert obligatoire
de compétences à 2026.

2 – Titularisation agent APC **Recrutement par détachement** **Délibération DE_2018_038**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de la demande de Madame BARBÉ Laetitia relative à son recrutement par détachement pour un an à compter du 01 janvier 2019.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, émet un avis favorable à cette demande de recrutement par détachement à effet au 01 janvier 2019.

3 – Transfert du CCAS vers la Commune de l'agent chargé du ménage / Portabilité CDI **Délibération DE_2018_037**

Madame le Maire informe son Conseil Municipal de son souhait d'intégrer Mme THIBAL MAZIAT Valérie au sein du personnel de la Commune de Frontenac à compter du 01 janvier 2019.

Les membres du Conseil d'administration du CCAS devant en discuter prochainement, Madame le Maire demande à son Conseil Municipal de bien vouloir émettre un avis à cette proposition.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, se prononce favorable à cette portabilité, sous réserve d'obtenir l'accord du Conseil d'administration du CCAS.

4 – Décision modificative 2 - **Délibération DE_2018_034**

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2018, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT : DEPENSES RECETTES
TOTAL : 0.00 0.00

INVESTISSEMENT : DEPENSES RECETTES

21318 - 74	Autres bâtiments publics	-15000.00	
2152 - 47	Installations de voirie	15000.00	
TOTAL :		0.00	0.00
TOTAL :		0.00	0.00

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

5 – Vote de crédits supplémentaires -

Délibération DE_2018_036B

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2018, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
TOTAL :		0.00	0.00
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
020	Dépenses imprévues	-7400.00	
2135 - 72	Installations générales, agencements	7400.00	
TOTAL :		0.00	0.00
TOTAL :		0.00	0.00

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

6 – BAIL CABINET MEDICAL **Délibération DE_2018_039**

Madame le Maire informe son Conseil Municipal que le bail signé précédemment avec le Docteur DURIEUX débutait le 1er mai 2017 mentionnant que l'occupation des locaux se ferait à titre gratuit pendant un an afin de permettre l'installation sereine et pérenne du médecin.

Suite à la venue du Docteur OLIVIER, le Conseil Municipal a consenti de prolonger la gratuité du loyer du 01 mai 2018 au 31 décembre 2018 et donc d'annuler le contrat signé le 01 mai 2017.

Madame le Maire donne lecture du courrier du Docteur DURIEUX

Après discussion, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité des membres présents, de signer un nouveau contrat avec le Docteur DURIEUX représentant la Maison de Santé Publique de Targon.

Ce bail prendra effet à compter du 01 janvier 2019 pour une durée de 1 an. Il sera tacitement reconduit par une durée d'un an. Le bail sera consenti et accepté moyennant un loyer mensuel de 300 € payable mensuellement auprès du Trésor Public de Créon à compter du 01 janvier 2019.

A compter de 2020, le renouvellement du bail sera établi au nom du Docteur OLIVIER, qui deviendra à cette date, le médecin attitré de la Commune.

7 – Commission contrôle liste électoral

De nouvelles commissions de contrôle vont être créées au mois de janvier 2019, chargées d'exécuter un contrôle a posteriori des décisions de refus d'inscription ou de radiation, en cas de recours administratif, et également de contrôler au moins une fois par an la régularité de la liste électorale.

Madame le Maire demande à Conseil Municipal de nommer un membre pour ce nouveau poste.

Mme GROUSSET propose sa candidature.
Accord unanime

La commission sera ainsi composée :

- d'une conseillère municipale :
Mme GROUSSET Nicole
- d'une déléguée de l'administration désignée par le préfet :
Mme DURANTEAU Michèle
- d'une déléguée désignée par le président du tribunal de grande instance :
Mme BROECKLÉ Monique

Questions diverses

Cette année, les vœux auront lieu le vendredi 04 janvier à 18 h et seront suivis d'un apéritif dinatoire.

La séance est levée à 23 h 15